



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une cellule de gestion des pôles

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Historique

Même si l'idée de pôle économique existait avant et a déjà commencé à se développer, ce n'est qu'en 2011 que le Conseil d'Etat a adopté la fiche de coordination E_11 dans son plan directeur cantonal ayant pour sujet « Localiser judicieusement les activités économiques et valoriser les pôles de développement ». Cette fiche contient plusieurs communes retenues pour :

- des pôles d'intérêts cantonaux (La Chaux-de-Fonds, Boudry et La Tène)
- des pôles d'intérêts régionaux (Cernier, Cornaux-Cressier, Le Locle et Couvet-Buttes)

Ces 3 pôles cantonaux sont destinés à accueillir des activités à haute valeur ajoutée et valorisant l'image du canton. La répartition des sociétés en fonction de leur domaine d'activités est déjà définie et devra suivre une certaine cohérence :

- La Chaux-de-Fonds : horlogerie, luxe
- Boudry : pharmaceutique, science de la vie
- La Tène : semi-conducteur, électronique

Ces 3 pôles ne se développent pas à la même vitesse. La Chaux-de-Fonds et Boudry accueillent actuellement plusieurs sociétés et La Tène n'est que dans sa phase de conception.



Le site retenu pour La Tène est d'une surface totale de près de 20 hectares et se situe en zone agricole.

2 Maîtrise foncière

Afin de pouvoir se développer, les pouvoirs publics (canton ou commune) doivent avoir une maîtrise de foncier situé dans les zones sélectionnées. Des parcelles sont déjà la propriété de la collectivité publique dans certains pôles mais ce n'est pas le cas partout comme pour celui de La Tène. Des discussions sont actuellement en cours pour pouvoir avancer dans ce projet de façon à satisfaire tous les partis.

Afin de concilier l'activité future de cette zone avec le voisinage actuel, un projet urbanistique alliant industrie et habitations est en cours d'élaboration. Ce projet pourrait être considéré comme une zone tampon faisant office de barrière. Cette idée est en cours de discussion avec le canton.

3 Financement

Outre l'acquisition des terrains situés sur le site, des frais relativement importants seront à envisager dans les années à venir afin de pouvoir rendre ceux-ci utilisables par des entreprises. Parmi ces charges futures, il faut prévoir :

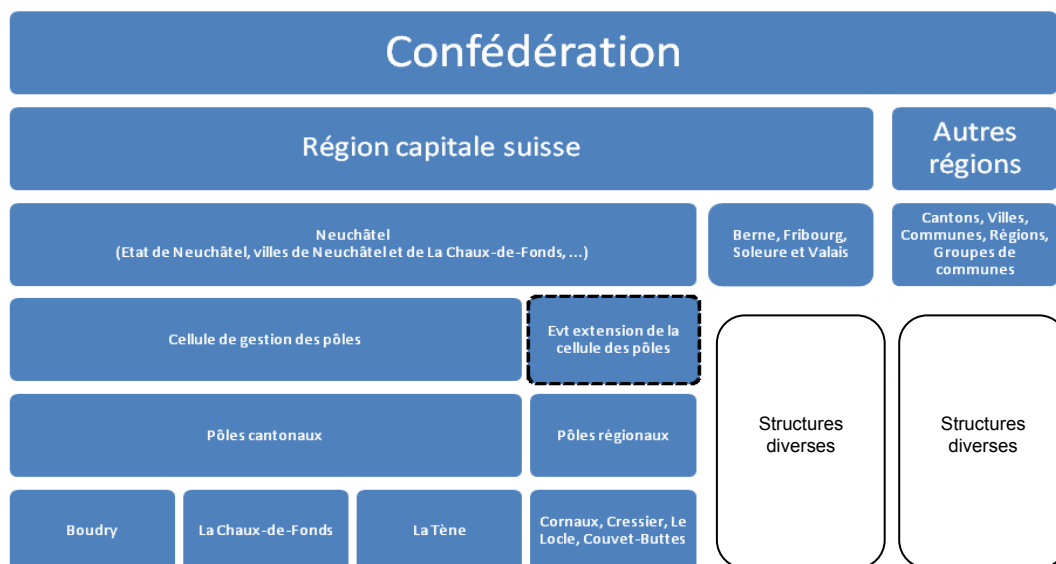
- l'équipement
- l'accès par les transports publics et par la route
- l'entretien régulier du site

S'agissant de certaines charges, les aides de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pourront être demandées soit pour un financement partiel pour les études à réaliser, soit par des prêts à taux 0% pour les équipements. Ces aides ne pourront en aucun cas supporter la totalité des charges à venir. En contrepartie, la commune pourrait se rembourser certaines charges par la perception de la taxe d'équipement qu'elle facturera lors de l'implantation et de la construction par les sociétés accueillies.

Pour ce qui est du développement des transports publics pour les accès au site, des soutiens cantonaux, autres que la NPR, pourront aussi être envisagés, mais ils restent encore à définir précisément.

4 Région Capitale Suisse

Fondée en décembre 2010, l'association « Région Capitale Suisse » (RCS) tente de renforcer et exploiter la fonction de centre politique par une collaboration axée sur les thèmes et les projets. Cinq cantons (Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et Valais) et un grand nombre de villes, communes et organisations régionales en sont membres¹.



¹ Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site www.regioncapitale.ch

La Région Capitale Suisse permet à la fois aux cantons, régions et communes de faire partie de ses membres afin d'ouvrir les discussions à tous les acteurs de ces pôles économiques.

De par ses différents atouts, le pôle économique de La Tène fait partie du Top 12 des sites prioritaires de développement économique édité par cette association. Cette classification se base sur des critères tels que la situation, la superficie, la desserte en transports, le potentiel et le rôle économique.

De gros travaux sont prévus par cette association dans les mois à venir avec tous ses membres afin de définir d'ici 2016 et de façon commune les lignes essentielles concernant :

- l'élaboration de stratégies de développement intercantonal
- la définition de priorités dans la disponibilité des sites
- l'adoption d'une position commune en matière de développement des sites

Le Conseil communal ne souhaite pas faire partie de plusieurs entités concernant son pôle économique. De notre avis, la participation à des structures plus proches de l'entité communale est plus productive et a des conséquences directes sur le terrain. Par conséquent, nous souhaitons nous concentrer sur une cellule de gestion des pôles au niveau cantonal uniquement.

Cependant, la commune de La Tène a la possibilité de participer à ces groupes de travail, qui auront lieu en 2015 et 2016, sans pour autant devenir membre de la RCS. Malgré le coût de participation d'un montant de 1'800 francs (une dépense unique financée par la compétence financière du Conseil communal, art. 163 RGC), nous avons accepté cette invitation qui nous semble opportune pour faire reconnaître notre projet de zone urbanistique tampon comme base de développement du pôle économique ainsi que d'éventuelles aides financières extracantonales pour les équipements et aménagements du site

5 Cellule de gestion des pôles

Afin de garantir une certaine équité et homogénéité entre les 3 pôles économiques du canton, les 3 communes se sont réunies pour créer une cellule de gestion des pôles avec le soutien du canton.

Cette cellule permettra d'être un interlocuteur de taille suffisante pour discuter avec les services cantonaux et faire entendre la voix de chacun. Elle a pour objectif de gérer les dimensions techniques et foncières des pôles en leur garantissant une qualité urbanistique ainsi qu'un développement harmonieux par des mesures d'accompagnement (mobilité, logement, hébergement, scolarité, ...), facteurs de leur attractivité. Un gain de temps et une potentielle économie devraient être le fruit de cette cellule de gestion des pôles par la mise en commun d'expériences et de personnes qualifiées dans le développement et l'aménagement des sites.

Cette cellule permettra de mieux collaborer entre les communes afin de profiter de l'expérience des autres communes dans chacun des domaines nécessaires pour la mise en place et l'exploitation de ce pôle économique. Elle permettra aussi de garantir une certaine unité de traitement par l'Etat en ce qui concerne son engagement financier et en ressources pour le développement de ces 3 pôles en termes de mobilité, infrastructure et promotion.

Sur le plan financier, la première étape de la création de cette cellule consiste à élaborer la structure, ses tâches, son fonctionnement, son financement ainsi que sa forme juridique.

Pour cela, l'association du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) est un partenaire de choix car il permettra de profiter de ses contacts déjà existants avec les autorités et services cantonaux. Le budget pour le mandat du RUN pour l'année 2015 est de 50'000 francs. Suite aux discussions avec le Conseil d'Etat et le service de l'économie, la moitié de ce montant sera subventionnée par l'Etat. Le solde sera à répartir sur les 3 communes concernées dans un premier temps, à savoir La Chaux-de-Fonds, Boudry et La Tène. En attendant que cette cellule soit fonctionnelle, la répartition des charges pour la création de cette cellule a été fixée à 1/3 pour chaque commune soit 8'333 francs (une dépense unique financée par la compétence financière du Conseil communal, art. 163 RGC).

La pérennité de cette cellule ne pourra se faire que par la possibilité d'un autofinancement qui reste à définir dans cette première étape du projet. Les résultats de cette première étape devraient être connus en fin d'année 2015.

6 Conclusion

Depuis quelques mois, les événements se suivent rapidement en ce qui concerne le développement des pôles économiques cantonaux et aussi de celui de La Tène. C'est le moment idéal de pouvoir mettre en place une structure solide qui sera capable de suivre l'évolution de chaque site et d'offrir des prestations similaires pour tous les pôles du canton de Neuchâtel.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose de prendre acte du présent rapport.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 12 janvier 2015

LE CONSEIL COMMUNAL